

Recrute

Un·e adjoint·e au responsable des formations techniques et de la formation continue

Lieu unique dans le paysage théâtral français, le Théâtre National de Strasbourg (TNS) est le seul théâtre national implanté en région. Établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Culture, il comprend près de cent salarié·es permanent·es et accueille chaque mois de nombreux·ses artistes et intermittent·es techniques. En outre, le TNS abrite en son sein une École supérieure d'art dramatique interdisciplinaire qui accueille en permanence deux promotions réunissant une cinquantaine d'élèves dans le cadre d'un parcours de formation de trois ans, ainsi que des ateliers de construction de décors et de costumes, des salles de spectacles et de répétitions.

Le Théâtre National de Strasbourg recherche, pour intégrer l'équipe permanente de l'École, **un·e adjoint·e au responsable des formations techniques et de la formation continue (cadre) en contrat à durée indéterminée (CDI)**, disposant d'une compétence marquée en régie lumière.

Placé·e sous l'autorité du responsable des formations techniques et de la formation continue et de la directrice des études, elle·il assume les missions principales suivantes :

- La·Le salarié·e assiste le responsable des formations techniques et de la formation continue ;
- Elle·il encadre et participe, en liaison étroite avec le responsable des formations techniques, aux interventions techniques des ateliers de formation durant chacune des phases de montage, d'exploitation, de démontage, de rangement et de stockage tant au siège qu'en tournée ;
- Elle·il participe aux montages (machinerie, lumière, son, vidéo), démontages, chargements, rangements et stockages durant les phases de mise en situation professionnelle des élèves tant au siège qu'en tournée ;
- Elle·il encadre et réalise avec les élèves, les opérations de conception, de préparation et de mise en œuvre dans les domaines de la lumière ;
- Elle·il forme les élèves aux réglages et manipulations des matériels et des appareils qui leur sont confiés ;
- Elle·il dispense un enseignement théorique et pratique dans ses domaines de compétences (Lumière) ;
- Elle·il est responsable de la maintenance des matériels et des appareils, de l'entretien des lieux d'enseignement et de stockage ;
- Elle·il prend en charge des permanences d'encadrement des élèves, tant au siège qu'en tournée ;
- Elle·il peut être amenée à effectuer le transport de matériels ou de personnes tant au siège qu'en tournée ;
- Elle·il suit l'évolution technologique des différentes techniques du spectacle vivant ;
- Elle·il assiste le responsable des formations techniques dans le choix du matériel affecté au budget "investissement" de l'École ;
- Elle·il, en liaison étroite avec le responsable des formations techniques, contribue au suivi budgétaire des activités de l'École et au suivi de l'enveloppe de techniciens additionnels ;
- Elle·il assure le suivi des commandes (réception, marquage, mise à jour de l'inventaire et stockage) ;
- Elle·il participe aux réunions pédagogiques, aux bilans de formations et à l'évaluation individuelle des élèves ;
- Elle·il participe en tant que membre du jury à la sélection des candidats lors des concours d'entrée ainsi qu'aux jurys d'évaluation pour la délivrance des diplômes dans son domaine de compétence.

En outre, la·le salarié·e peut être amené·e à assumer les missions complémentaires suivantes :

- La·Le salarié·e peut être conduit·e à remplacer le responsable des formations techniques dans ses fonctions en son absence ;
- Elle·il contribue à l'évaluation et à la mise en place des moyens techniques et humains nécessaires aux activités de l'École ;
- Elle·il participe à l'élaboration du programme pédagogique de la section Régie-Création et au choix des intervenants ;

- Elle-Il collabore avec le responsable des formations techniques, à la planification des formateurs et des intervenants techniques de l'École ;
- Elle-Il participe au contrôle du respect par les élèves du règlement intérieur de l'école, et, plus particulièrement des calendriers de travail ainsi que des mesures d'hygiène et de sécurité ;
- Elle-Il peut être amenée à gérer les budgets affectés aux régies techniques des ateliers de l'École ;
- Elle-Il est également amenée à participer à la mise en œuvre technique de modules de formation professionnelle continue ;
- Elle-Il peut, de façon exceptionnelle, tenir un poste de régisseur pour une activité de l'École.

Dans l'exercice de ses fonctions, la-le salarié-e travaille en étroite collaboration avec la direction technique du TNS (service lumière, régisseurs généraux) et les services support de l'établissement (comptabilité, RH, informatique et réseaux le cas échéant).

Profil requis :

- Expérience minimum de 5 ans en régie lumière ;
- Expérience en tant que formateur-riche est constitutive d'un atout ;
- Connaissance du fonctionnement d'un théâtre et/ou d'un établissement supérieur d'art dramatique ;
- Conception, montage, exploitation d'installations électriques et gestion d'installations d'éclairage scénique ;
- Maîtrise consoles et logiciels d'éclairage dont impérative EOS de chez ETC ;
- Maîtrise des outils de bureautique
- Maîtrise en DAO (Autocad et/ou Vectorworks) et en CAO (Wysiwyg et/ou Capture) ;
- Maîtrise des bases de sécurité incendie dans un ERP de type R et L ;
- Notions de constructions, accroche, levage, son et vidéo ;
- Habilitation électrique B1-B1V (BR/BC apprécié) ;
- CACES Nacelle selon R 486 catégorie A (R 486 cat.B et R 489 cat.3 appréciés)
- Compétences pédagogiques (création de supports de cours, encadrement et accompagnement d'un groupe d'étudiant-e-s) et de préparation à l'insertion professionnelle (actualisation formation, veille technologique) ;
- Qualités relationnelles et humaines, rigueur, précision, adaptation, organisation, prise d'initiatives, capacités d'organisation
- Permis B.

Poste en CDI à temps plein à compter du 29 août 2022

Rémunération selon la grille de salaires du TNS et expérience.

Adresser les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) au plus tard le 27 mai 2022 par courriel, avec mention en objet « Adjoint-e section régie-crétion École- NOM prénom » à l'adresse rh1@tns.fr.

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens au cours du mois de juin 2022.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le TNS s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des salariés qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.